xxii Introduction

Justice, E. Davie Fulton, rapporta qu'« aucun problème insurmontable » (document 344) ne demeurait. En septembre, un rapport d'étape fut publié, exposant les grandes lignes du traité qui serait signé en janvier 1961. Cependant, même si les négociateurs des gouvernements fédéraux des deux pays se dirent satisfaits, le gouvernement de la Colombie-Britannique « continuait de se méfier » (document 351) des actions et des intentions d'Ottawa.

Le Commonwealth fut aussi une des grandes préoccupations du Canada tout au long de l'année 1960. La perspective que le Royaume-Uni puisse se joindre à la Communauté économique européenne était très mal vue par un gouvernement conservateur désirant à tout prix maintenir les liens économiques et émotifs avec la mère patrie. En juin, les responsables canadiens demandèrent « l'assurance ferme que le Royaume-Uni n'avait pas changé sa politique et que les consultations très étroites avec le Canada se poursuivraient » (document 389). Après les discussions tenues en août entre le premier ministre britannique Harold Macmillan et le chancelier ouestallemand Konrad Adenauer, Ottawa fut informé qu'un changement dans les relations économiques avec l'Europe était envisagé, du fait que « le Royaume-Uni devait être solide sur le plan économique s'il entendait continuer de participer pleinement au développement économique du Commonwealth et à la stabilité du monde ». Pour les Britanniques, il fallait « partir de l'hypothèse que les pays du Commonwealth étaient généralement favorables à l'idée que le Royaume-Uni resserre ses liens avec l'Europe, pourvu que certaines conditions essentielles soient respectées » (document 391). À cela, Ottawa répondit que « le Royaume-Uni devait bien se garder de penser que le Canada souscrirait à tout arrangement avec l'Europe qui nuirait à ses intérêts commerciaux » (document 392).

Cette volonté de préserver les liens avec le « vieux Commonwealth » s'accompagna d'une détermination égale, sinon plus marquée, à maintenir de bonnes relations avec le « nouveau Commonwealth ». Dans ce contexte, l'Afrique du Sud, que des émeutes raciales et des actes de violence avaient secouée en début d'année, était au centre des préoccupations du Canada. En mars, George Glazebrook, de la Direction du Commonwealth, écrivit à ce sujet une note dont le but était « lancer discrètement l'idée que le Canada pourrait jouer un rôle politique très visible au sein du Commonwealth » (document 356). En effet, le Canada, suggéra Glazebrook, pourrait rendre service au Commonwealth en général et également, sur le long terme, à l'Afrique du Sud, en mettant la politique de l'apartheid à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres du Commonwealth en mai. Les pourparlers menés à Londres à ce sujet ne donnèrent rien, mais grâce en partie aux efforts de Diefenbaker, le communiqué publié à la fin de la réunion affirma que le Commonwealth était une association multiraciale. En juillet, Bryce signala l'inquiétude des responsables des pays asiatiques et africains du Commonwealth « devant la possibilité d'un schisme entre les « anciens » et les « nouveaux » membres du Commonwealth... sur la question... de l'Afrique du Sud ». Un de ces responsables estima « qu'il serait nettement préférable qu'au moins un des anciens pays membres à majorité blanche se